

# ENTRAIDE SOCIALE - FICHE PRATIQUE



FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ

## Les bénéficiaires

	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pour tous les adhérents au contrat culte de la Mutuelle Saint-Martin : les congrégations, instituts religieux, diocèses adhérents</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les congrégations ou instituts titulaires d'un règlement de groupe à l'ARRIA</li></ul>
FONDATION NATIONALE POUR LE CLERGÉ	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Prêtres</li><li>➤ Religieuses et religieux (monastiques ou apostoliques)</li><li>➤ Elèves de séminaires</li><li>➤ Et accessoirement des laïcs participant aux diverses activités de l'Eglise</li></ul>

## Les secteurs d'intervention - Domaine sanitaire et social

  FONDATION NATIONALE POUR LE CLERGÉ	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Travaux (construction, extension, rénovation, mise en conformité) d'un lieu de vie, d'une maison de congrégation, d'une maison de retraite, d'un EHPAD, d'une infirmerie, d'une salle de soins</li><li>➤ Equipements coûteux, mobilier ou matériel médical</li><li>➤ Aménagement de l'accès et de la circulation du lieu de vie des personnes à mobilité réduite</li><li>➤ Frais d'hébergement en maison de retraite, EHPAD, maison de convalescence, de repos ou de cure</li><li>➤ Aide au financement de professionnel dans l'élaboration d'un projet, exemple ergothérapeute</li><li>➤ Plus généralement, toute action visant à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires</li></ul>
 FONDATION NATIONALE POUR LE CLERGÉ	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Cotisations sociales régime obligatoire ou complémentaire</li></ul>

- **Accompagnement méthodologique et d'aide à la décision**  
Aide à la mise en place et au financement d'une démarche analytique aidant à appréhender l'avenir (apostolique, organisationnel, stratégique) face au vieillissement des membres d'une institution, permettant d'anticiper, de réfléchir aux différentes solutions possibles, d'élaborer des projets et de les mettre en œuvre
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage**  
Aide au recrutement et au financement d'audits immobiliers ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pendant le déroulé du projet
- **Assistance administrative**  
Aide au recrutement et au financement d'une personne ressource, de profil travailleur social, pour vérifier, traiter et suivre les dossiers administratifs à caractère sanitaire, social ou médico-social
- Participation partielle ou totale aux restes à charge pour des prothèses après remboursements des régimes obligatoires et complémentaires et intervention de leur fonds d'entraide (FASS CAVIMAC / FASS CPAM/ MSM AS...)

## Fonctionnement des Commissions

### ➤ Rôle des Commissions

Les Commissions des différentes entités peuvent être sollicitées pour des prêts sociaux ou des subventions concernant les secteurs d'intervention cités ci-dessus.

### ➤ Envoi des dossiers

Existence de 2 formulaires, en fonction de la nature de la demande d'aide :

- Pour le règlement des cotisations sociales,
- Pour toutes les autres demandes.

**Il est indispensable de joindre les pièces justificatives se rapportant à la demande.**

### ➤ Préparation de la Commission

Les dossiers complets doivent être envoyés au minimum une semaine avant la tenue de la Commission. Cette date vous sera communiquée par votre interlocuteur. À réception de la demande, un accusé de réception est établi.

### ➤ Instruction des dossiers

Chaque Commission se réunit plusieurs fois par an afin d'étudier les demandes.

**Tout dossier incomplet ne peut pas être traité.**

### ➤ Décision de la Commission

- **Accord** : Un courrier est adressé au demandeur avec notification motivée de la décision de la Commission (et modalités de remboursement s'il s'agit d'un prêt social).
- **Sursis** : Mise en instance d'un dossier si la Commission requiert une information complémentaire pour la prise de décision. Il sera étudié à nouveau en Commission, lorsque l'élément sollicité aura été fourni.
- **Refus** : Un courrier est adressé avec un motif justifiant le refus.

### ➤ Règlement de l'aide financière

- Subvention : dans le cas de l'obtention d'une subvention, le versement est soumis à l'envoi des factures acquittées.
- Prêt social : si un prêt est proposé, une convention est établie. Le prêt se met en place à la signature de cette convention.

## Les dossiers de demande



FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ

Les formulaires sont disponibles sur demande  
ou sur [www.mutuellesaintmartin.fr](http://www.mutuellesaintmartin.fr)  
Interlocuteur : **Elvira Colomb**  
Tél : **01 42 22 89 24**  
Email : [e.colomb@unionsaintmartin.fr](mailto:e.colomb@unionsaintmartin.fr)

### UNION SAINT-MARTIN

FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ



3, rue Duguay-Trouin  
75280 Paris Cedex 06  
Tél : 01 42 22 07 77  
Fax : 01 45 49 32 90

**Mutuelle Saint-Martin  
Action Sociale**

Régie par le Code de la Mutualité  
SIREN n° 537 676 280

**Fondation Nationale pour  
la Protection Sanitaire et Sociale  
du Clergé de France**

Reconnue d'utilité publique par décret du  
30 avril 1946 - Habilitée à recevoir dons et  
legs - SIREN 428 480 297

**ARRIA**

Association déclarée selon la loi du  
1<sup>er</sup> juillet 1901 (JO du 06/07/1968)  
SIREN n° 775 689 110